



QUESTIONS AND ANSWERS (“QA”)

ISSUED TO ALL PROPONENTS

QA No.:	1
RFP #:	18190029
RFP Title:	Food, Environment, and Health Program Evaluation 2015-2020
Issue Date:	February 8, 2019
Issue by:	Lindsay Empey
No. of Pages:	4

DETAILS OF THIS DOCUMENT

This QA document is being issued to respond to questions submitted by Proponents seeking further clarification.

QUESTION 1:

With a joint venture or consortium, does each member need to have a Procurement Business Number (PBN), or just the main contact for the proposal?

ANSWER:

IDRC will only be issuing one (1) contract, so whomever we will be legally contracting with, will need to have the Business Number.

QUESTION 2:

With a joint venture or consortium, can the proposed lead resource not be the main contact for the proposal?

ANSWER:

YES

QUESTION 3:

If the joint venture includes individuals offering their professional services, to satisfy 3.3 Proponent Financial Capacity – does IDRC then require the person’s individual bank reference or financial statements? What information should be on the bank reference?

ANSWER:

We will be issuing only one contract, therefore, we expect that only the Main Contact for the contract will need to provide the banking information and they will pay the other members of the team.

QUESTION 4:

If the joint venture includes a newly found small business (e.g., a sole proprietorship), what can be used to satisfy 3.3 Proponent Financial Capacity? This is especially the case if the proponent just started pursuing contracts, and the business bank account is brand new and have limited activities

ANSWER:

Please state this in your proposal but this information will not be used in the selection process, this clause really only pertains to long term contracts over multiple years.

QUESTION 5:

Under 4.7.1.b – Financial Requirements, Taxes: If one of the proponents in a consortium does not charge taxes (e.g., under \$30,000) and that the proponent does not need to have a PBN (therefore, without a CRA Business Number and HST account) – then, can the proposal include HST for some of the proponent(s) that do charge taxes, and not charge taxes to some of the proponent(s) who do not charge taxes? In other words, can the proposal have some services with and without taxes, depending on the resource associated with the work?

ANSWER:

IDRC will only be issuing one contract; therefore, whatever the tax requirements are for the supplier that we will be legally contracting with, those should apply to the entire contract. Example: if we are contracting with a Canadian Consultant as the Primary consultant, and she/he is registered for HST then HST should be applied to the entire contract on the invoice.

QUESTION 6:

Under 4.7.1.d – Financial Requirements – what does NET 30 mean? And when it states that IDRC does not make advance on fees, does this mean that IDRC only pays after the deliverables have been completed in July 2019? However, item (d) seems to suggest that Proponents can propose a different invoicing schedule. If this was possible, can the proponent then submit invoices after each activity milestone listed on the table in section 2.7, page 9.

ANSWER:

IDRC will only issue a payment 30 days after a proper invoice is received. Invoices are only paid against deliverables, meaning IDRC will not advance money payments. The contract may have multiple deliverables and payments during the course of its term.

QUESTION 7:

With R5 on page 12, Language, what level of French proficiency is required for one of team members?

ANSWER:

One team member must have at least intermediate French

QUESTION 8:

As the FEH projects are located in 50 countries, is the Proponent advised to travel to all these countries?

ANSWER:

No. Proponents are asked to specify in the methodology their approach to the evaluation.

QUESTION 9:

Are the locations of the projects mostly in the capital cities, or do they include remote/rural areas? Is it possible to get a list of locations for these projects?

ANSWER:

Linked here is the list of FEH projects on our website: https://www.idrc.ca/en/search?f%5B0%5D=field_program%3A16826&f%5B1%5D=type%3Aidrc_project

QUESTION 10:

Is it possible to disseminate surveys to the contacts in the 50 countries via email to conduct an online survey?

ANSWER:

Yes. FEH will provide contact information of current or past grantees sampled to take part in the evaluation.

QUESTION 11:

Does IDRC have its own survey platform the proponents can use?

ANSWER:

No. proponents are responsible for setting up tools needed to conduct the evaluation.

QUESTION 12:

If not, is using web-based platforms such as google forms allowed?

ANSWER:

We require proponents to use platforms and tools that assure the privacy of respondents and ensure use of data for the purpose agreed upon by the informant.

QUESTION 13:

In terms of the interviews, is it possible to communicate to the contacts in all 50 countries via email? By phone? By video conferencing? - This is especially the case for areas that may be considered unsafe/insecure due to conflict, war, natural disaster, pandemics/epidemics, high levels of crime, or targeting Canadians.

ANSWER:

FEH will provide contact information of current or past grantees to take part in the evaluation. Safety considerations should be factored in and this can be done in discussion with FEH program staff.

QUESTION 14:

Will the successful proponent have access to Trackify? Is this accessible remotely (e.g., not at the IDRC office in Ottawa)?

ANSWER:

Data will be extracted from the database by FEH staff and sent to the evaluators in Excel or PDF files.

QUESTION 15:

What is the data quality contained in Trackify?

ANSWER:

The quality of data in Trackify is fairly good.

QUESTION 16:

How complete is it, in terms of data compliance from all 50 projects?

ANSWER:

FEH project portfolio since 2015 is over 100 projects and some have more data compared to others.

QUESTION 17:

Did the programs collect baseline data, before their projects and after their project interventions?

ANSWER:

Not all projects have these data

QUESTION 18:

Do most of the 50 projects have their own evaluation?

ANSWER:

No. Most projects have not been evaluated.

QUESTION 19:

Can we access that if chosen as the successful proponent?

ANSWER:

Yes, if applicable

QUESTION 20:

Do the proponents need any security clearance to complete this work? How will we get the security clearance if required?

ANSWER:

Security clearance is not required for this work

QUESTION 21:

Does the budget limit of CA\$200,000 including or excluding the travel that IDRC will arrange and pay for directly?

ANSWER:

The limit of CA\$200,000 includes travel that IDRC will arrange.

QUESTION 22:

We are requesting further clarifications on the relative importance of infectious disease prevention and tobacco control in relation to the project scope of this evaluation given that greater emphasis will be placed on evaluating the work on food systems and non-communicable disease prevention (page 6 of the RFP).

ANSWER:

Two-thirds of the time and resources of this evaluation should focus on the Food Systems portfolio. This is in accordance with the implementation priorities in this program cycle accorded to the food systems and NCD prevention theme.

END OF QA - ENGLISH

QUESTIONS ET RÉPONSES (“QR”)

TRANSMISES À TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

N° de ces QR :	1
N° de la DDP :	18190029
Titre de la DDP :	Évaluation du programme Alimentation, environnement et santé 2015-2020
Date d'émission :	1 février 2019
Auteure:	Lindsay Empey
Nombre de pages :	10

DÉTAILS SUR CE DOCUMENT

Les présentes questions et réponses sont publiées en vue de répondre aux questions des soumissionnaires qui souhaitent obtenir des précisions.

QUESTION 1 :

Dans le cas d'une coentreprise ou d'un consortium, chaque membre doit-il avoir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) ou seulement le principal contact pour la proposition?

RÉPONSE :

Nous n'émettrons qu'un seul contrat, de sorte que l'entité avec laquelle nous passerons légalement un contrat aura besoin d'un numéro d'entreprise.

QUESTION 2 :

Dans le cas d'une coentreprise ou d'un consortium, la ressource principale proposée ne peut-elle pas être le principal contact pour la proposition?

RÉPONSE :

Oui

QUESTION 3 :

Si la coentreprise comprend des personnes qui offrent leurs services professionnels, pour satisfaire 3.3 Capacité financière du soumissionnaire - le CRDI exige-t-il alors la référence bancaire ou les états financiers individuels de la personne? Quelles informations doivent figurer sur la référence bancaire ?

RÉPONSE :

Nous n'émettrons qu'un seul contrat; par conséquent, nous nous attendons à ce que seul le contact principal pour le contrat fournisse les renseignements bancaires et paie les autres membres de l'équipe.

QUESTION 4 :

Si la coentreprise comprend une petite entreprise nouvellement créée (par exemple, une entreprise individuelle), qu'est-ce qui peut être utilisé pour satisfaire aux exigences de l'article 3.3 Capacité financière du soumissionnaire? C'est particulièrement le cas si le soumissionnaire vient tout juste de commencer à chercher des contrats et que le compte bancaire de l'entreprise est neuf et affiche peu de transactions.

RÉPONSE :

Veillez l'indiquer dans votre proposition, mais cette information ne sera pas utilisée dans le processus de sélection, car cette clause ne s'applique en fait qu'aux contrats à long terme sur plusieurs années.

QUESTION 5 :

En vertu de l'article 4.7.1.b - Exigences financières, taxes et impôts : Si l'un des soumissionnaires d'un consortium ne facture pas de taxes (par exemple, moins de 30 000 \$) et que le promoteur n'a pas besoin d'avoir un NEA (donc sans numéro d'entreprise de l'ARC ni compte de TVH) - la proposition peut-elle inclure la TVH pour certains soumissionnaires qui facturent des taxes, et non pour d'autres qui ne facturent pas de taxes? En d'autres termes, la proposition peut-elle prévoir certains services avec et sans taxes, selon la ressource associée au travail?

RÉPONSE :

Nous n'émettrons qu'un seul contrat; par conséquent, quelles que soient les exigences fiscales, le contact principal doit être utilisé pour l'ensemble du contrat. Par exemple, si nous passons un contrat avec un consultant canadien à titre de consultant principal et qu'il est inscrit aux fins de la TVH, la TVH doit s'appliquer à l'ensemble du contrat sur la facture.

QUESTION 6 :

Dans l'article 4.7.1.d - Exigences financières - que signifie « NET 30 »? Et lorsqu'il affirme que le CRDI n'effectue pas de paiements anticipés, cela signifie-t-il que le CRDI ne paie qu'une fois les produits livrables terminés en juillet 2019? Pourtant, le point d) semble indiquer que les soumissionnaires peuvent proposer un calendrier de facturation différent. Le cas échéant, le soumissionnaire peut-il donc soumettre des factures après chaque étape d'activité indiquée dans le tableau de la section 2.7, page 9?

RÉPONSE :

Le CRDI émettra un paiement 30 jours après réception d'une facture appropriée. Les factures ne sont payées qu'en fonction des produits livrables, ce qui signifie que le CRDI n'effectuera pas de paiements anticipés liés aux produits livrables. Le contrat peut prévoir de multiples produits livrables et paiements au cours de sa durée.

QUESTION 7 :

Dans la R5 à la page 12, « Langue », quel niveau de compétence en français est exigé pour l'un des membres de l'équipe?

RÉPONSE :

L'un des membres de l'équipe doit avoir au moins un niveau intermédiaire en français.

QUESTION 8 :

Comme les projets AES sont situés dans 50 pays, est-il conseillé au soumissionnaire de se rendre dans tous ces pays?

RÉPONSE :

Non. On demande aux soumissionnaires de préciser dans la méthodologie leur méthode d'évaluation.

QUESTION 9 :

Les projets se déroulent-ils principalement dans les capitales ou dans des régions éloignées ou rurales? Est-il possible d'obtenir une liste d'emplacements pour ces projets?

RÉPONSE :

Vous trouverez ici la liste des projets AES sur notre site Web : https://www.idrc.ca/en/search?f%5B0%5D=field_program%3A16826&f%5B1%5D=type%3Aidrc_project

QUESTION 10 :

Est-il possible de diffuser des questionnaires aux contacts dans les 50 pays par courrier électronique pour réaliser une enquête en ligne?

RÉPONSE :

Oui. AES fournira les coordonnées des bénéficiaires actuels ou passés échantillonnés pour participer à l'évaluation.

QUESTION 11 :

Le CRDI dispose-t-il de sa propre plateforme d'enquête que les soumissionnaires peuvent utiliser?

RÉPONSE :

Non. Il incombe aux soumissionnaires de mettre en place les outils nécessaires à la réalisation de l'évaluation.

QUESTION 12 :

Dans le cas contraire, l'utilisation de plateformes Web telles que les formulaires Google est-elle autorisée?

RÉPONSE :

Nous exigeons des soumissionnaires qu'ils utilisent des plateformes et des outils qui assurent la protection de la vie privée des répondants et l'utilisation des données aux fins convenues par l'informateur.

QUESTION 13 :

En ce qui concerne les entretiens, est-il possible de communiquer avec les contacts dans les 50 pays par courriel? Par téléphone? Par vidéoconférence? - C'est particulièrement le cas dans les régions qui peuvent être considérées comme dangereuses ou peu sûres en raison d'un conflit, d'une guerre, d'une catastrophe naturelle, d'une pandémie ou d'une épidémie, d'un taux de criminalité élevé ou du ciblage des Canadiens.

RÉPONSE :

AES fournira les coordonnées des bénéficiaires actuels ou passés pour qu'ils participent à l'évaluation. Les questions de sécurité devraient être prises en compte, par exemple en discutant avec le personnel du programme AES.

QUESTION 14 :

Le soumissionnaire retenu aura-t-il accès à Trackify? Cet outil est-il accessible à distance (par exemple, ailleurs qu'au bureau du CRDI à Ottawa)?

RÉPONSE :

Les données seront extraites de la base de données par le personnel d'AES et envoyées aux évaluateurs dans des fichiers Excel ou PDF.

QUESTION 15 :

Quelle est la qualité des données contenues dans Trackify?

RÉPONSE :

La qualité des données dans Trackify est assez bonne.

QUESTION 16 :

Dans quelle mesure sont-elles complètes, en ce qui concerne la conformité des données de l'ensemble des 50 projets?

RÉPONSE :

Le portefeuille d'AES depuis 2015 comporte plus de 100 projets et certains comportent plus de données que d'autres.

QUESTION 17 :

Les programmes ont-ils recueilli des données de base, avant et après la réalisation des projets?

RÉPONSE :

Tous les projets ne disposent pas de ces données.

QUESTION 18 :

La plupart des 50 projets ont-ils leur propre évaluation?

RÉPONSE :

Non. La plupart des projets n'ont pas été évalués.

QUESTION 19 :

Pouvons-nous y avoir accès si nous sommes retenus comme soumissionnaire?

RÉPONSE :

Oui, s'il y a lieu.

QUESTION 20 :

Les soumissionnaires ont-ils besoin d'une habilitation de sécurité pour effectuer ces travaux? Comment obtiendrons-nous l'habilitation de sécurité, le cas échéant?

RÉPONSE :

Aucune habilitation de sécurité n'est exigée pour ce travail.

QUESTION 21 :

La limite budgétaire de 200 000 \$ CAD comprend-elle les frais de déplacement que le CRDI organisera et paiera directement?

RÉPONSE :

La limite de 200 000 \$ CA comprend les frais de déplacement que le CRDI organisera.

QUESTION 22 :

Nous demandons des précisions sur l'importance relative de la prévention des maladies infectieuses et de la lutte antitabac par rapport à la portée du projet de la présente évaluation, étant donné que l'accent sera mis davantage sur l'évaluation des travaux sur les systèmes alimentaires et la prévention des maladies non transmissibles (page 6 de la DDP).

RÉPONSE :

Les deux tiers du temps et des ressources de cette évaluation doivent être consacrés au portefeuille des systèmes alimentaires. Ceci est en accord avec les priorités de mise en oeuvre dans ce cycle de programme accordées au thème des systèmes alimentaires et de la prévention des MNT.

FIN DE LA SECTION QR - FRANÇAIS
